

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 novembre 2016
Rapporteur :
Madame Valérie GACOGNE**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/11/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/11/2016
(accusé de réception du 16/11/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultations

Il s'agit d'autoriser la signature de deux marchés publics.

Lors de sa séance du 03 novembre 2016, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- Fourniture de produits de marquage routier sur la période 2016 - 2020

Cette consultation a été passée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum et maximum et conclu avec un opérateur économique en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification au titulaire reconductible trois fois.

Les montants sont les suivants :

Montant minimum annuel	20 000,00	Euros HT
Montant maximum annuel	80 000,00	Euros HT

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'attributaire est l'entreprise SAR sise 103-105 rue des Trois Fontanot (92022 Nanterre cedex) sur la base d'un devis estimatif de 35 948,35 € HT.

- **Maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public sur la période 2016 - 2020.**

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique en application de l'article 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres.

L'accord-cadre sera conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification.

Les montants pour la durée de l'accord-cadre sont les suivants :

Montant minimum	600 000,00	Euros HT
Montant maximum	2 500 000,00	Euros HT

L'attributaire est l'entreprise CITEOS sise 54 avenue de Keradenec (29337 QUIMPER Cedex) sur la base d'un devis estimatif de 670 428 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer ces marchés publics.